

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende punt :

Dans sa note de majorité, le Collège indique avoir l'intention de réaliser et d'évaluer un nouveau plan communal de stationnement (PACS). A ce jour, nous n'avons toujours pas vu la moindre ligne à ce sujet. Pourtant la politique de stationnement est une thématique importante qui touche directement nos habitants. A l'heure actuelle, nous savons que beaucoup de communes font le pas pour une zone de stationnement payante généralisée, une augmentation des tarifs en voirie, ou encore un prolongement des horaires payants à l'instar de Saint-Gilles, Ixelles ou encore Schaerbeek.

Anderlecht reste encore une des rares communes où la 1ère carte de riverain est gratuite, qui comprend encore plusieurs zones bleues voire des zones non réglementée ou encore qui propose des tarifs démocratiques en voirie.

Mes questions sont les suivantes :

- A quel moment comptez-vous présenter votre PACS au Conseil communal ? Avez-vous l'intention de le soumettre et d'en débattre ?
- Pouvez-vous déjà nous donner les lignes directrices de ce plan ?
- Avez-vous l'intention de supprimer la gratuité de la première carte riverain ?
- Avez-vous l'intention d'augmenter les tarifs en voirie ?
- Avez-vous l'intention d'augmenter les zones payantes, voire de généraliser le stationnement payant dans toute la commune ?
- Combien de places de stationnement comptez-vous supprimer sur le territoire communal ?
- Avez-vous l'intention de soumettre le PACS aux Anderlechtois par une consultation citoyenne ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen geeft lezing van de volgende antwoord :

Le Plan d'Action de Stationnement est en préparation, il y a encore des derniers éléments qui manquent et la validation par le Conseil est prévu pour la première partie de 2020.

Bien sur, la validation par le Conseil communal sera suivie d'une enquête publique (obligatoire) de 60 jours, ce qui laisse le temps de tenir un vaste débat public.

Comme le plan est toujours en cours et n'a pas encore été approuvé par le Collège, je ne peux pas présenter de détails pour le moment.

Nous devons suivre les directives de la Région pour adapter le règlement du stationnement, tant en ce qui concerne les directives relatives à la carte de résident que les tarifs.

Pour l'instant, nous n'envisageons pas de faire de toute la commune une zone payante, nous avons une situation différente de celle de Schaerbeek ou de Bruxelles-Ville, où cette approche s'intègre mieux au paysage urbain.

Le plus important pour nous à Anderlecht, c'est d'améliorer la situation des habitants dans des quartiers où il n'y a actuellement aucune réglementation et donc un stationnement sauvage au détriment des habitants, comme à « Bon Air » et « Erasmus Gardens ».

Le plan lui-même ne prévoit pas l'annulation des places de parking, et ce n'est pas non plus l'objet du plan. Une telle décision est toujours prise dans le contexte de la rénovation

d'une rue.

G. BORDONARO en conclut donc que l'on va augmenter le tarif en voirie et arrêter la gratuité de la première carte de riverain. Il regrette de ne pas pouvoir obtenir les lignes directrices de ce plan. Quand le PACS va-t-il être présenté au Conseil ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH répond qu'il doit d'abord être discuté au sein du Collège avant d'être transmis au Conseil.

G. BORDONARO ajoute qu'il y a une enquête publique au cours de laquelle les habitants pourront intervenir mais, il sait très bien que la démarche est assez technique et accessible pour une grande partie de la population. Le Collège pense-t-il donc mettre en place une consultation autre qu'une enquête publique pour inciter les gens à donner leur avis ? Les zones non-réglées qui vont disparaître vont-elles être remplacées par des zones bleues ou payantes ? Ce n'est pas le fait de réglementer une zone qui va éviter le chaos du stationnement, l'argument n'est donc pas très correct à ce niveau-là.